

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de BETHUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE
CITÉ DES ÉLECTRICIENS

Le 24 novembre 2020, à 16h30, le Conseil d'administration de l'EPCC s'est réuni à la Cité des Electriciens à Bruay-la-Buissière, sous la présidence de Monsieur Julien DAGBERT, en suite d'une convocation en date du 17 novembre 2020.

Etaient présents :

Monsieur Julien DAGBERT, Président

Monsieur Philibert BERRIER, Vice-Président

Madame Maryse BERTOUX

Madame Catherine BERTRAM

Monsieur Norbert CROZIER

Monsieur Pascal GODIN

Monsieur Jean Paul KORBAS

Madame Virginie LABROCHE

Madame Isabelle LEVENT

Madame Sylvie MEYFROIDT, suppléante de Monsieur Olivier GACQUERRE

Monsieur Ludovic PAJOT

Madame Virginie SOUILLIART

Etait absent excusé :

Monsieur Robert MILLE

Procuration :

Monsieur Robert MILLE donne procuration à Monsieur Ludovic PAJOT

Cité des Électriciens

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
24 NOVEMBRE 2020**

**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION EN DATE DU 5 NOVEMBRE 2020**

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

« Conformément aux lois n°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n°2002-1172 du 11 septembre 2002 et n°2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2019 portant création de l'EPCC Cité des Électriciens,

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration, adopté par la délibération n°2020-CA003 en date du 7 janvier 2020,

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'EPCC Cité des Électriciens en date du 5 novembre 2020 tel que présenté en annexe. »

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
le Conseil d'Administration,
à l'unanimité

DECIDE d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'EPCC Cité des Électriciens en date du 5 novembre 2020 ci-annexé.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

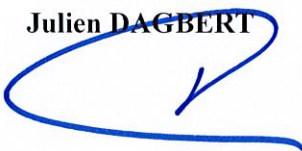
Le Président,

Julien DAGBERT



Certifié exécutoire par le président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 27 NOV 2020
Et de sa publication le : 01 DEC 2020
Le Président

Julien DAGBERT



REÇU LE 27 NOV. 2020





PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 05 NOVEMBRE 2020

Le jeudi 5 novembre 2020, à 15h30 se réunit le conseil d'administration de l'EPCC cité des Électriciens.

Personnes présentes :

Membres du Conseil d'administration :

Personnes présentes : Monsieur Samuel BAJEUX, Monsieur Philibert BERRIER, Madame Maryse BERTOUX, Madame Catherine BERTRAM, Monsieur Norbert CROZIER, Monsieur Julien DAGBERT, Monsieur Olivier GACQUERRE, Madame Isabelle LEVENT, Monsieur Robert MILLE, Monsieur Ludovic PAJOT

Personnes excusées : Monsieur Jean Paul KORBAS, Madame Virginie LABROCHE, Madame Virginie SOUILLIARD

Pour l'EPCC :

Madame Isabelle MAUCHIN, directrice
Madame Emilie PRIEM, responsable juridique et financière

Madame Emilie PRIEM, responsable juridique et financière de l'EPCC exerce les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Olivier GACQUERRE préside la séance jusqu'à l'élection du Président du Conseil d'administration qui préside ensuite la séance.

Monsieur Olivier GACQUERRE demande à Mme la directrice d'effectuer l'appel des membres présents et constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 15h49. Aucune procuration n'a été enregistrée de la part des administrateurs absents. Monsieur Olivier GACQUERRE déclare le nouveau conseil d'administration installé.

Monsieur Olivier GACQUERRE rappelle l'inauguration récente du site suite à l'investissement de la Communauté d'agglomération de Bethune-Bruay, Artois lys Romane et précise l'incertitude sur les prochaines recettes, l'ensemble des financeurs subissant eux-mêmes des baisses de recettes et devant faire avec des budgets de plus en plus contraints.

Monsieur Olivier GACQUERRE souhaite remercier Monsieur Eric DELEVAL, Président du précédent conseil d'administration et il propose ensuite de procéder à l'élection du président, premier point à l'ordre du jour.

1) ELECTION DU PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée de procéder à l'élection du président en application de l'article R 1431-8 du C.G.C.T,

Il est procédé à l'appel aux candidatures,

Le Conseil d'Administration enregistre la candidature de Monsieur Julien DAGBERT, proposé par la Communauté d'agglomération dans la continuité de la vice-présidence qu'il y exerce sur la compétence culture.

Monsieur le Président demande à l'assemblée si elle souhaite procéder au vote à bulletin secret pour se prononcer.

Décision du conseil d'administration

DECIDE de procéder au vote à main levée.

ELIT à l'unanimité Monsieur Julien DAGBERT, Président du conseil d'administration de la Cité des Électriciens.

Monsieur Julien DAGBERT remercie le conseil d'administration et préside à présent la séance. Il propose de procéder à l'élection du Vice-Président.

2/ ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président procède à l'appel aux candidatures.

Le Conseil d'Administration enregistre la candidature de Monsieur Philibert BERRIER pour la Communauté d'agglomération et Monsieur Robert MILLE pour la ville de Bruay-La-Buissière.

Monsieur Ludovic PAJOT demande que soit procédé au vote à bulletins secrets.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de procéder au vote.

Sur les 10 suffrages exprimés, Monsieur Philibert BERRIER obtient 8 voix et Monsieur Robert MILLE 2 voix.

Décision du conseil d'administration

ELIT par 8 voix, Monsieur Philibert BERRIER, Vice-Président du conseil d'administration de la Cité des Électriciens.

Monsieur le Président propose de passer au dernier point à l'ordre du jour

2) DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA DIRECTRICE

Monsieur le Président précise qu'au vu du statut de l'établissement, il est nécessaire d'accorder un certain nombre de délégations à la Directrice, Madame MAUCHIN.

Il précise d'ailleurs qu'une note sur table a été remise afin d'expliquer à chacun le fonctionnement et le rôle du conseil d'administration, accompagné d'un livret de l'administrateur établi par le comité national de liaison des EPCC et des articles de CGCT relatifs aux EPCC.

Monsieur le Président rappelle que les délégations proposées ont été remises en annexe de l'ordre du jour et en fait une lecture succincte. Il précise que la directrice peut déléguer sa signature à un ou plusieurs chefs de service placés sous son autorité en l'occurrence, Madame Emilie PRIEM et Monsieur Samuel BAJEUX.

Monsieur le Président demande s'il y a des abstentions, des avis contraires.

Décision du conseil d'administration

ADOPTE les délégations présentées en annexe

L'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président demande s'il y a des questions diverses particulières à aborder. En l'absence de questions particulières M. le Président demande à Madame la directrice un point rapide sur l'impact du covid19 et du confinement sur l'établissement.

Madame MAUCHIN précise qu'il est trop tôt pour se prononcer sur le second confinement en cours, qu'une partie du personnel, l'équipe d'accueil, est placée au chômage partiel et qu'une demande d'indemnisation à ce titre a été effectuée.

Concernant l'impact du premier confinement et la première vague de l'épidémie, cela a généré environ 5 000€ HT de dépenses pour les dispositifs de protection des salariés (masques, gel hydroalcoolique...) et distanciation du public.

En termes d'annulation des prestations, cela représente une perte, pour les gîtes, de plus de 6500€ HT soit 73 nuitées et, pour les groupes, de 12 000€ de recettes, par l'annulation de 31 visites (séminaires, touristes et scolaires).

Cela ne tient compte que des annulations mais il est très difficile d'estimer la perte liée à l'absence de réservation ou de déplacement sur le site en raison du contexte.

Madame Isabelle LEVENT précise qu'il faut faire attention aux dépenses de fonctionnement et rendre la Cité des Électriciens plus populaire car il en ressort vu de l'extérieur un site assez élitiste.

Monsieur Olivier GACQUERRE dit qu'il faudra creuser de nouvelles pistes de recettes, effectuer des mises en réseaux, mutualiser les moyens. Nous allons faire face à des incertitudes tant au niveau de la crise sanitaire que de la crise économique qui en découle.

Monsieur Ludovic PAJOT déclare avoir, au sein de la ville, relayé cet été la communication de la Cité des Électriciens notamment sur la location de gîtes. Souhaite développer le partenariat pour que les gens qui visitent la Cité des Électriciens restent à Bruay-La-Buissière notamment au musée de la mine. Monsieur BERRIER précise qu'il faut élargir en évoquant le musée de la mine d'Auchel également à proximité et Madame BERTRAM évoque celui de Noeux les Mines et un bassin de vie unique dans sa globalité.

Monsieur Olivier GACQUERRE évoque l'idée d'un Pass culture sur le territoire ; il faut nous rendre visible.

Monsieur le Président aborde les dates envisagées pour les prochains Conseils d'administration, les 24 novembre et 22 décembre à 16h30 et clôture la séance à 16h45.